

Enquête auprès des personnes sans hébergement stable en Pays Cœur d'Hérault

Juin 2026



Table des matières

I.	Contexte de réalisation de l'enquête	3
II.	Profils et analyse des répondants	3
A.	Profils des répondants	4
B.	Situation de sans-abrisme	6
C.	L'accès aux droits	9
D.	Domiciliation postale et accès aux droits	11
E.	Accès à la Santé.....	16
F.	Mobilité.....	19
G.	Accès aux services de proximité	20
III.	Synthèse générale et préconisations	22
A.	Points forts du territoire	22
B.	Constats et facteurs de vulnérabilité	22
C.	Préconisations.....	22
IV.	Conclusion.....	24

I. Contexte de réalisation de l'enquête

L'enquête présentée ici s'inscrit dans le cadre de la mission de coordination de la veille sociale portée par le SIAO 34, et fait suite à l'état des lieux des acteurs de la veille sociale en Pays Cœur d'Hérault, élaboré en mars 2025. Elle vise à recenser les situations, à identifier les difficultés communes des personnes en situation de sans-abrisme ou de grande précarité, et à proposer des pistes d'action collectives et adaptées aux réalités territoriales.

Contrairement aux enquêtes menées sur les territoires urbains (comme la métropole montpelliéraine), cette étude se focalise spécifiquement sur le territoire rural et périurbain du Pays Cœur d'Hérault.

L'objectif est de saisir les spécificités de la précarité en milieu semi-rural et/ou rural : des mobilités plus complexes, un isolement accru, et des modes d'habitat particuliers (squats, campements, hébergements associatifs ou tiers précarisés).

Objectif de l'enquête : mesurer les besoins et le non-recours aux dispositifs d'aide sur le territoire

L'enquête met en lumière une précarité « invisible » mais installée, où les personnes parviennent parfois à se fixer (plus de 6 mois en squat, campement ou logement associatif temporaire), mais dans des conditions matérielles et géographiques de grand isolement.

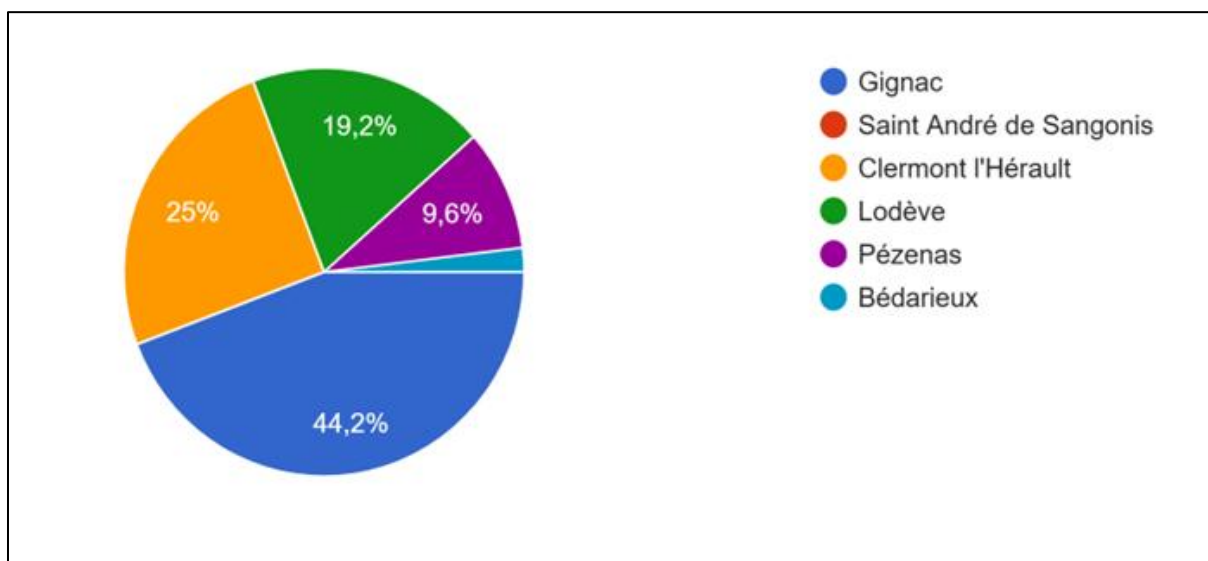
L'objectif de cette enquête est de mesurer les besoins des personnes sans hébergement stable sur le territoire — notamment concernant l'accès aux droits ainsi que leur non-recours au 115 et aux dispositifs d'aides existants.

II. Profils et analyse des répondants

Note méthodologique : bien que cette enquête ne soit pas exhaustive et ne représente pas l'ensemble des personnes sans hébergement stable sur ce territoire, l'échantillon de **52 personnes** interrogées permet de dégager de grandes tendances.

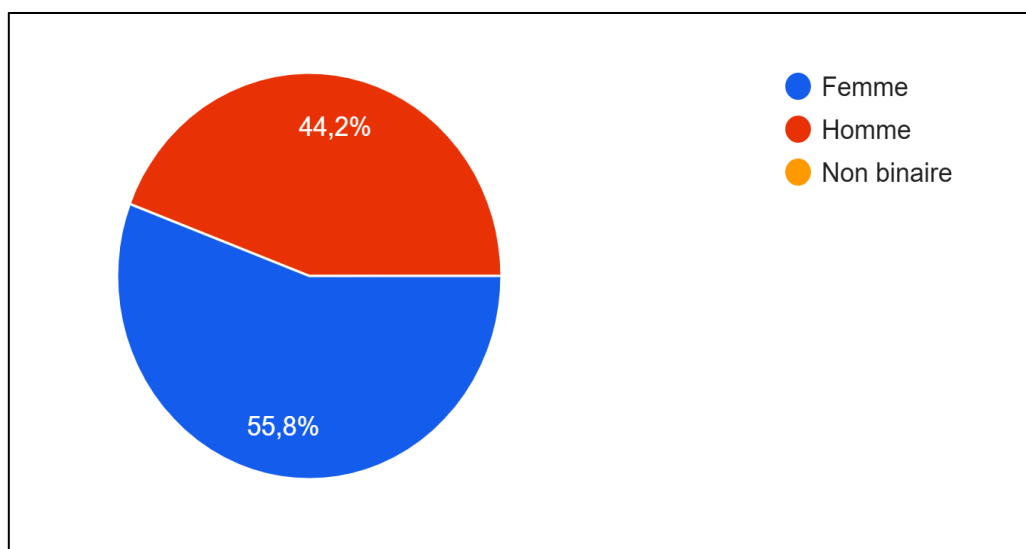
A. Profils des répondants

Répartition géographique des réponses des personnes concernées par l'enquête



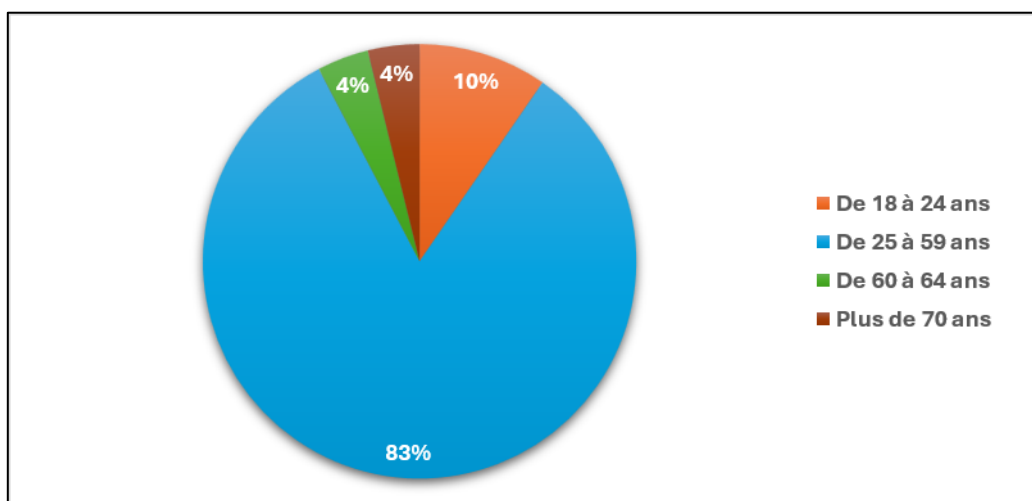
La répartition géographique de cet échantillon met en évidence une forte concentration des répondants sur les communes de Gignac (**44,2 %**) et Clermont l'Hérault (**25 %**), tandis que des communes comme Bédarieux (**2 %**) y sont plus marginalement représentées.

Répartition par genre des personnes interrogées



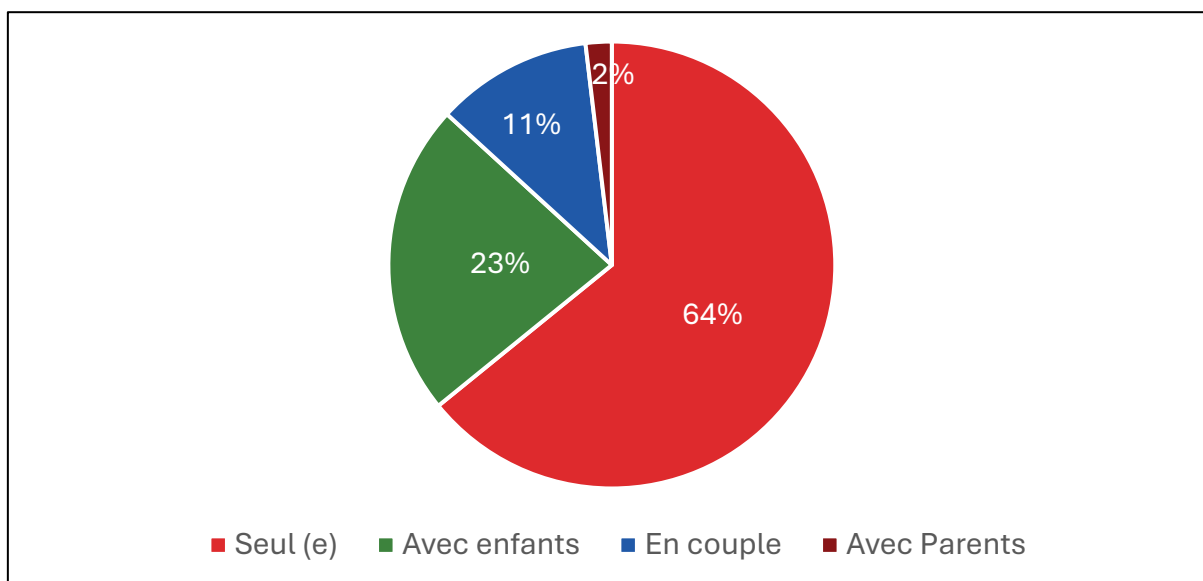
Au sein de ce groupe de **52 répondants**, la répartition par genre penche légèrement en faveur des femmes. Elles représentent **55,8 %** de l'effectif (soit 29 personnes), contre **44,2 %** pour les hommes (soit 23 personnes). La catégorie "Non binaire", bien que disponible dans le questionnaire, n'a été cochée par aucun participant de cet échantillon.

Répartition des réponses par tranche d'âge



Parmi les 52 personnes interrogées, la grande majorité a entre **25 et 59 ans**, représentant **82,7 %** des répondants (soit 43 personnes). Les jeunes de **18 à 24 ans** arrivent loin derrière avec **9,6 %** (5 personnes). Le reste des répondants se compose de seniors de plus de 60 ans (4 personnes au total), tandis qu'aucun mineur de moins de 18 ans n'a participé.

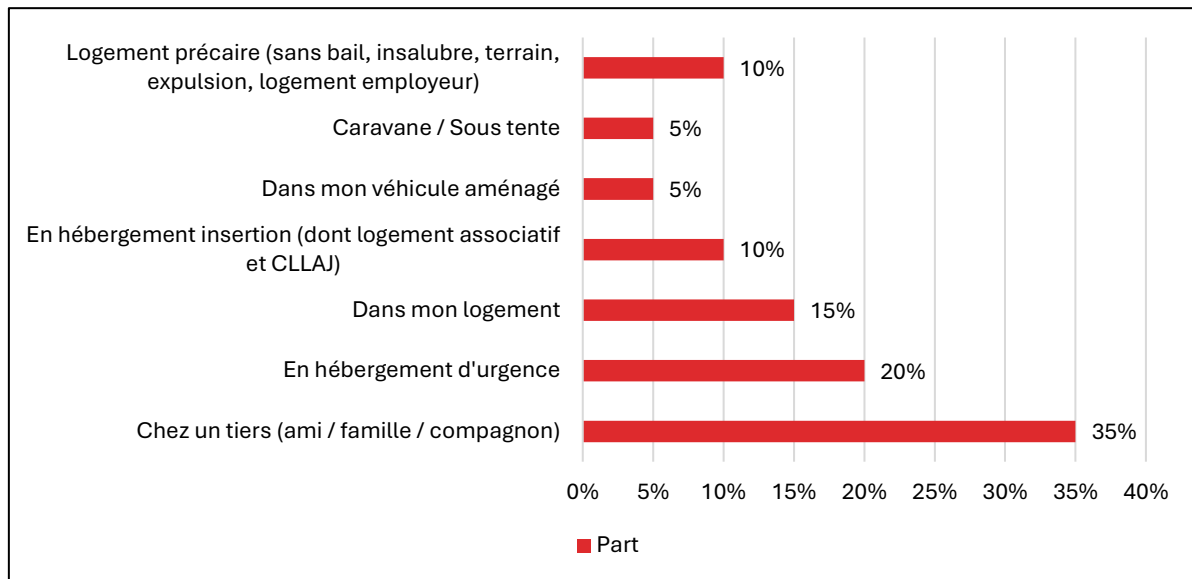
Répartition des répondants selon leur situation familiale



Concernant la situation familiale des 52 répondants, près des deux tiers vivent seuls (64 %, soit 33 personnes). Les familles monoparentales ou personnes vivant avec enfants représentent le deuxième groupe avec 23 % (12 personnes). Enfin, la vie en couple concerne 11 % de l'échantillon (6 personnes), tandis qu'un seul participant (2 %) déclare habiter chez ses parents.

B. Situation de sans-abrisme

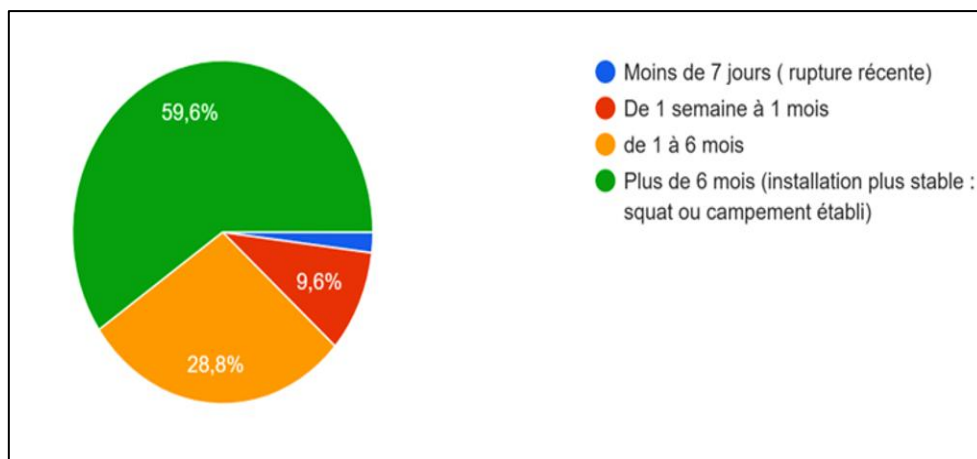
Répartition selon le mode d'hébergement la veille de l'enquête



Les réponses de ces 52 personnes montrent que la précarité sur le territoire (Gignac, Lodève, Clermont-l'Hérault) est souvent cachée et prend des formes bien précises :

- **35 %** des personnes sont logées chez des tiers (amis, famille). Elles sont dans une situation instable et précaire mais qui les rend peu visibles dans la rue.
- **20 %** des répondants vivent en caravane, sous tente ou en véhicule aménagé. Cette réalité des zones rurales prive ces personnes du confort de base (eau, électricité, chauffage), n'ayant pas de lieu adapté pour les recevoir.
- **30 %** des répondants sont pris en charge dans des hébergements d'urgence ou d'insertion, ce qui prouve le besoin crucial de ces places sur le secteur.

Répartition selon la durée d'occupation du lieu de vie

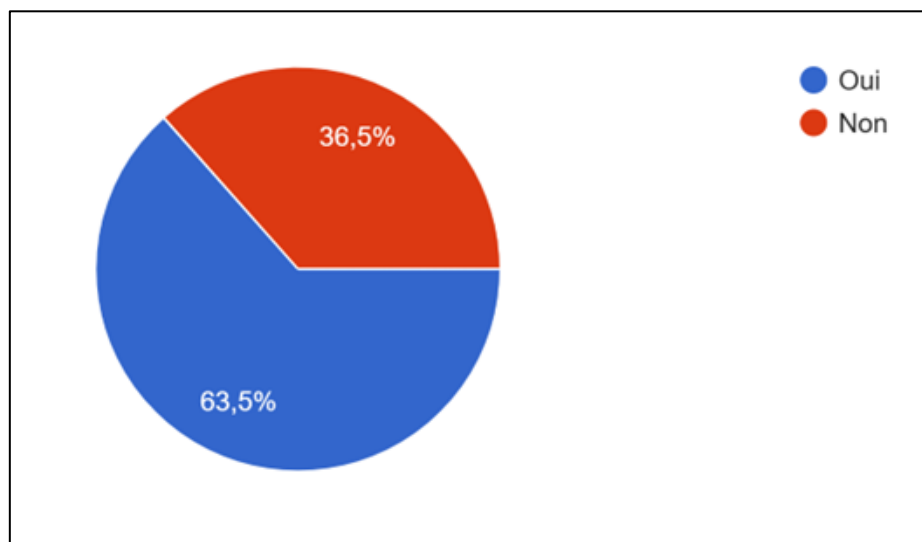


Ce graphique mesure depuis combien de temps les personnes occupent leur lieu de vie actuel :

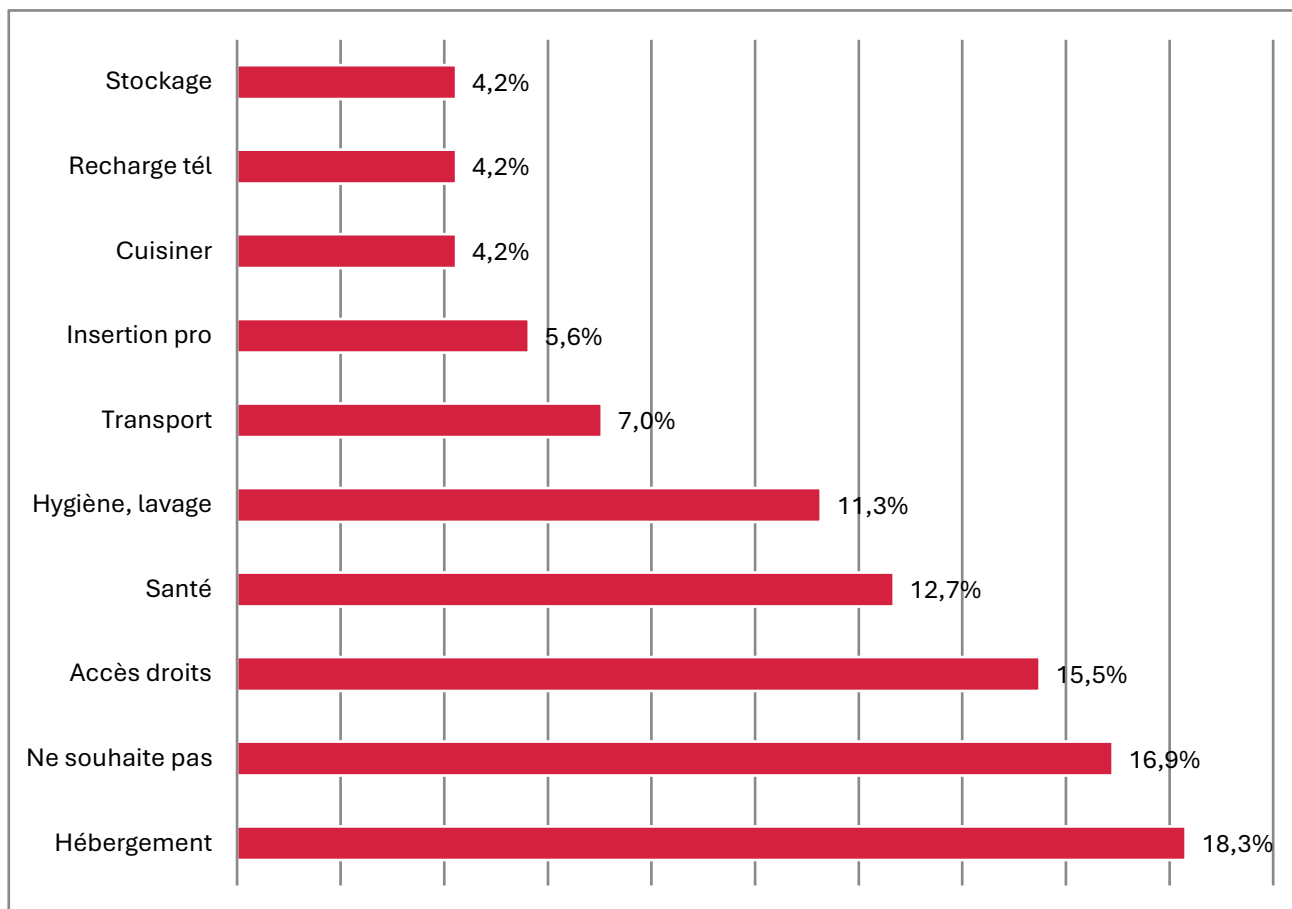
- **Plus de 6 mois (59,6 %) :** 31 personnes (installation plus ancienne : squat, camion ou campement établi).
- **De 1 à 6 mois (28,8 %) :** 15 personnes.
- **De 1 semaine à 1 mois (9,6 %) :** 5 personnes.
- **Moins de 7 jours (2 %) :** 1 personne (rupture très récente).

Près de 60 % des répondants sont installés dans leur lieu de vie depuis plus de 6 mois. Cela montre que même dans la précarité (camion, squat, hébergement chez un tiers), une majorité de personnes s'ancrent durablement sur le territoire du Cœur d'Hérault.

Répartition des répondants selon la stabilité de l'habitat



Ce graphique évalue la stabilité du logement, qu'elle soit réelle ou ressentie par les personnes. Plus de **60 % des participants** estiment que leur habitat est stable. Ce chiffre fait référence au graphique précédent : comme ces personnes occupent le même endroit depuis plus de 6 mois (bien que ce soit souvent un hébergement de fortune), elles finissent par y trouver une forme de stabilité quotidienne. Seuls **36,5 %** (19 personnes) ressentent une instabilité au quotidien.

Répartition des équipements et services disponibles sur le lieu de vie des répondants

Les résultats étant tous relativement bas (aucun ne dépasse 19 %), cela traduit une situation de grande précarité, caractéristique des situations d'hébergement instable (squats, rue, hébergements de fortune, camions, etc.).

Les besoins primaires liés à l'abri et le refus de répondre

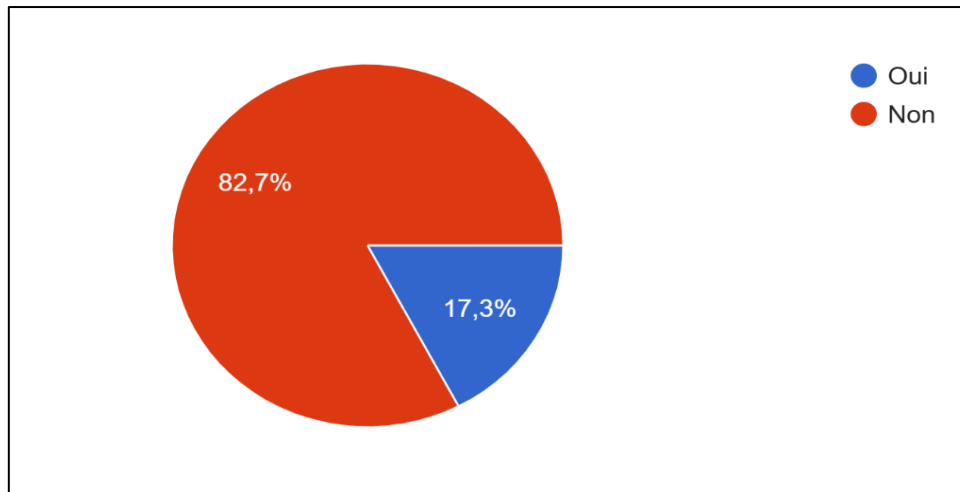
- Hébergement (environ 18,3 %) : c'est la réponse la plus fréquente. Moins d'une personne sur cinq déclare disposer d'un véritable "hébergement" stable ou d'un toit digne au sein de son lieu de vie. Cela confirme que la grande majorité des personnes interrogées vivent à la rue ou dans une situation de logement très précaire et ressentie comme tel.

- Ne souhaite pas répondre (environ 16,9 %) : Ce taux de non-réponse peut traduire une réticence à se déclarer précaire, mécanisme identifié par l'Odenore dans ses travaux sur le non-recours aux droits sociaux.¹

C. L'accès aux droits

1. Recours, fréquence et freins d'appel au 115

Répartition selon le recours au dispositif d'urgence 115

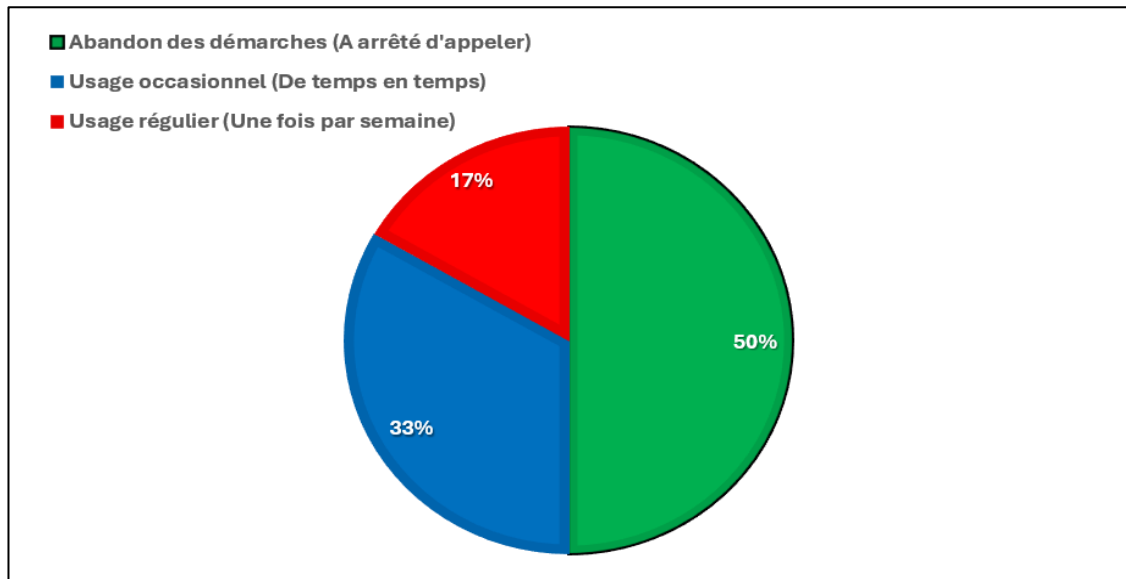


Un non-recours massif au dispositif 115 (82,7 %) : la donnée importante de ce graphique est que plus de 4 personnes sur 5 interrogées dans le cadre de cette enquête n'ont pas recours au 115. Dans le contexte de la précarité et du sans-abrisme, un taux aussi élevé de "Non" met en lumière le fait bien connu du non-recours aux droits et aux services publics. Cela indique que pour la grande majorité de ce public ciblé en Cœur d'Hérault, le service d'urgence sociale n'est pas ou plus une solution sollicitée.

Constat : ce graphique démontre une rupture ou un décalage important entre le principal outil de veille sociale (le 115) et la réalité vécue par les personnes sans hébergement stable sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Il justifie la nécessité d'aller vers ces publics (maraudes, accueils de jour, travailleurs sociaux de secteur).

¹ L'**Odenore** (Observatoire des non-recours aux droits et services) est un centre de recherche français créé en 2003 par Philippe Warin et Catherine Chauveaud, rattaché au laboratoire CNRS PACTE (à Grenoble).

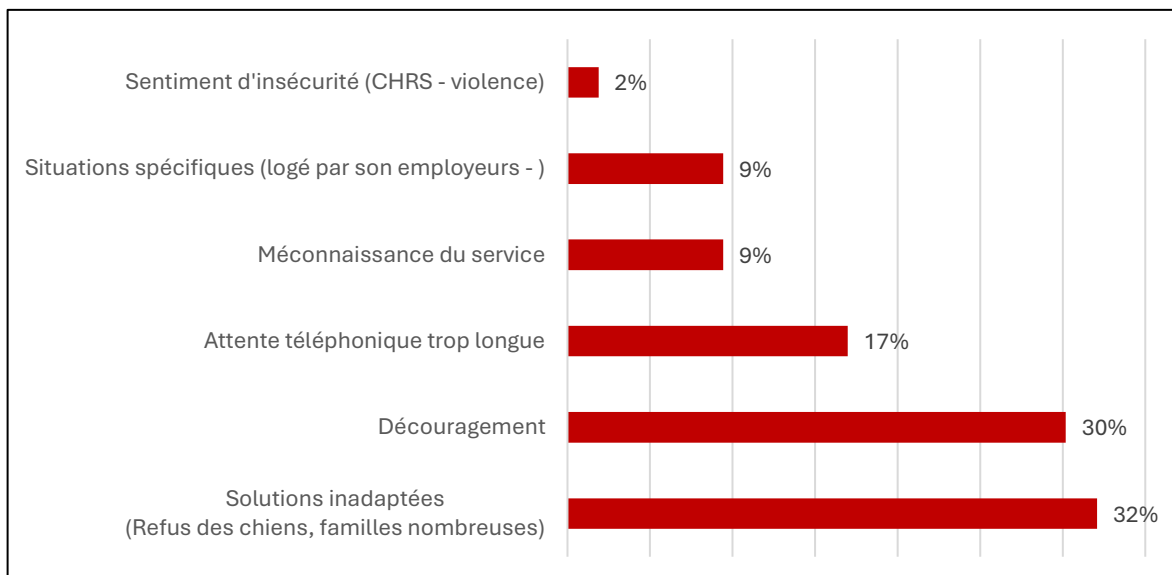
Répartition selon la fréquence de recours au 115



Le graphique présente la répartition des appelants selon qu'ils appellent pour la première fois ou de manière répétée. Les chiffres révèlent un constat inquiétant :

- La moitié des personnes interrogées a abandonné les démarches (« A arrêté d'appeler »). C'est le point noir de ce graphique, indiquant une rupture critique dans le parcours des personnes.
- Un tiers des appelants contacte le service seulement occasionnellement. Cela ne signifie pas qu'ils sont en rupture de contact, mais leurs appels restent peu fréquents.
- Moins d'une personne sur cinq appelle à un rythme régulier (une fois par semaine)

Répartition des répondants selon les freins identifiés au recours au 115



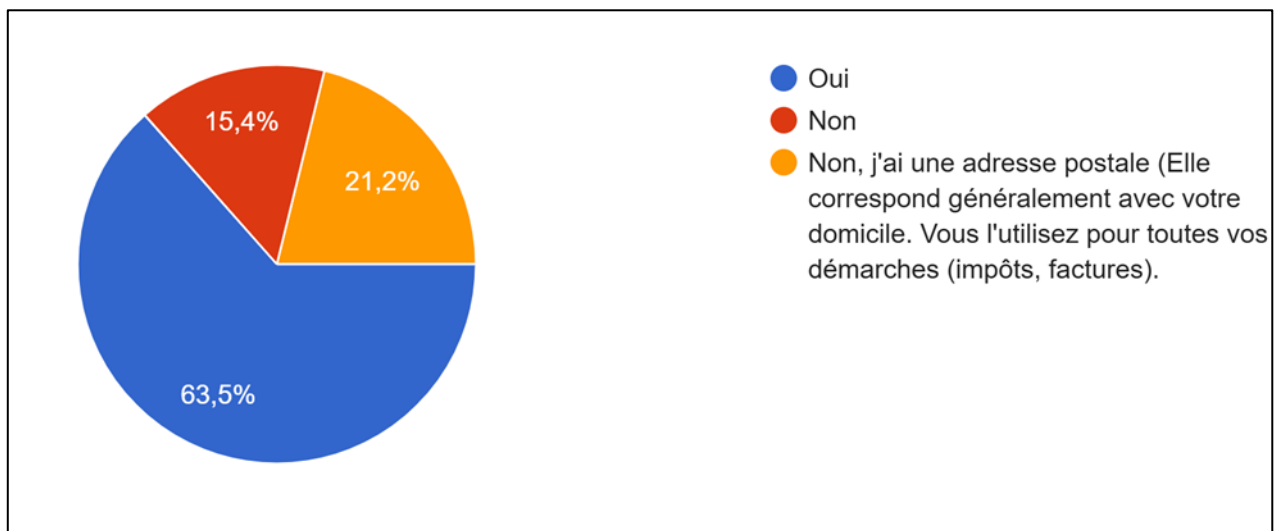
Si l'on regroupe les données de ce nouveau graphique, on comprend pourquoi le taux d'abandon est si important :

- **32 %** : Le premier frein à l'hébergement est l'inadaptation des solutions proposées. Celles-ci s'avèrent parfois difficiles à accepter pour les usagers en raison de critères trop rigides ou du manque de places adaptées (par exemple, le refus des chiens ou la difficulté d'accueillir des familles nombreuses).
- **30 %** : le « Découragement » arrive juste derrière. À force de se confronter à des refus ou des attentes, les personnes baissent les bras et n'appellent plus.
- **17 %** : l'attente téléphonique parfois complexe épuise les personnes.
- **9 %** : la méconnaissance du service.
- **9 %** des répondants ne contactent pas le 115 parce qu'ils sont logés par leur employeur. Une situation qui peut rester précaire, mais qui explique simplement l'absence d'appel, sans qu'il s'agisse forcément d'un renoncement à un droit.

Le non-recours au 115 est préoccupant : il ne signifie pas que les besoins n'existent plus, mais reflète un découragement face au manque de places ou à des solutions inadaptées (refus des animaux, manque de places pour les familles nombreuses...).

D. Domiciliation postale et accès aux droits

Répartition des répondants selon leur domiciliation postale



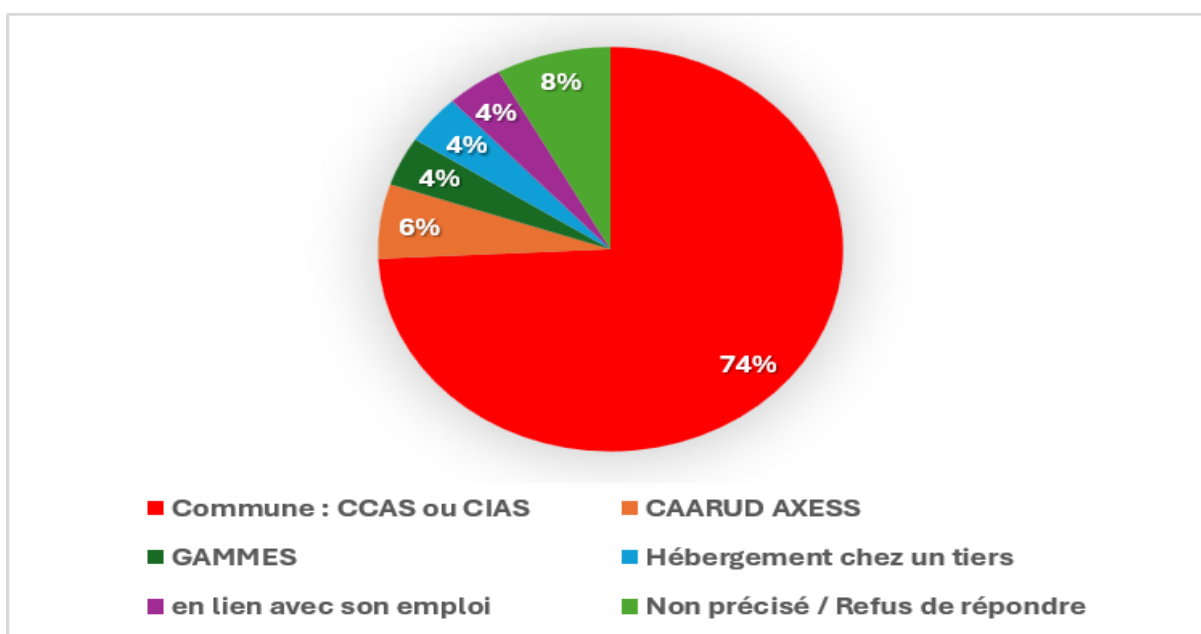
Le graphique montre la situation des personnes concernant leur domiciliation et/ou adresse postale :

- 63,5% ont répondu « Oui » : une grande majorité dispose d'une domiciliation postale (CCAS, association, etc.).

- 21,2% ont une adresse postale classique : ils ont un domicile ou une adresse stable (impôts, factures).
- 15,4% ont répondu « Non » : près d'une personne sur six se trouve dans une précarité administrative, sans aucune adresse pour recevoir du courrier et ouvrir des droits.

La domiciliation constitue un autre frein majeur identifié par l'enquête. Si une large majorité des personnes interrogées dispose d'une solution de domiciliation (63,5%) ou d'une adresse plus ou moins stable (21,2%), 15,4% d'entre elles se trouvent dans une situation d'exclusion administrative, sans aucune adresse postale. Cette absence de domiciliation postale bloque l'accès aux droits, puisqu'il devient impossible de recevoir des documents officiels, de percevoir des aides financières ou d'engager des démarches d'insertion.

Répartition des répondants selon le lieu de domiciliation postale



Le graphique montre que les dispositifs de droits portent l'essentiel de la domiciliation :

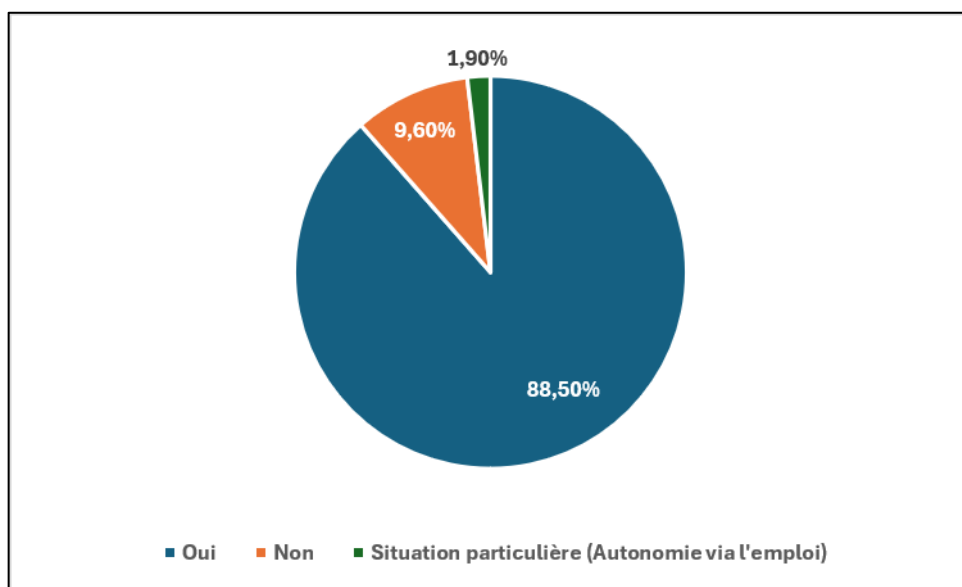
- Commune -CCAS ou CIAS (74%) : c'est l'acteur majoritaire. Près de 3 personnes sur 4 passent par les structures de leur mairie (Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale).
- CAARUD AXESS (6%) : une petite partie est domiciliée dans cette structure spécialisée (généralement liée à l'accompagnement en prévention et de réduction des risques).
- SAO GAMMES (4%) : le dispositif SAO de Gammes situé sur la ville de Montpellier permet à ces personnes d'avoir accès à une domiciliation postale mais pas sur le territoire du Cœur d'Hérault.

- Hébergement chez un tiers (4%) & en lien avec son emploi (4%) : des solutions d'adresses privées ou professionnelles marginales.
- Non précisé / Refus de répondre (8%).

Constat :

L'enquête montre que les structures publiques communales portent l'essentiel de la domiciliation.

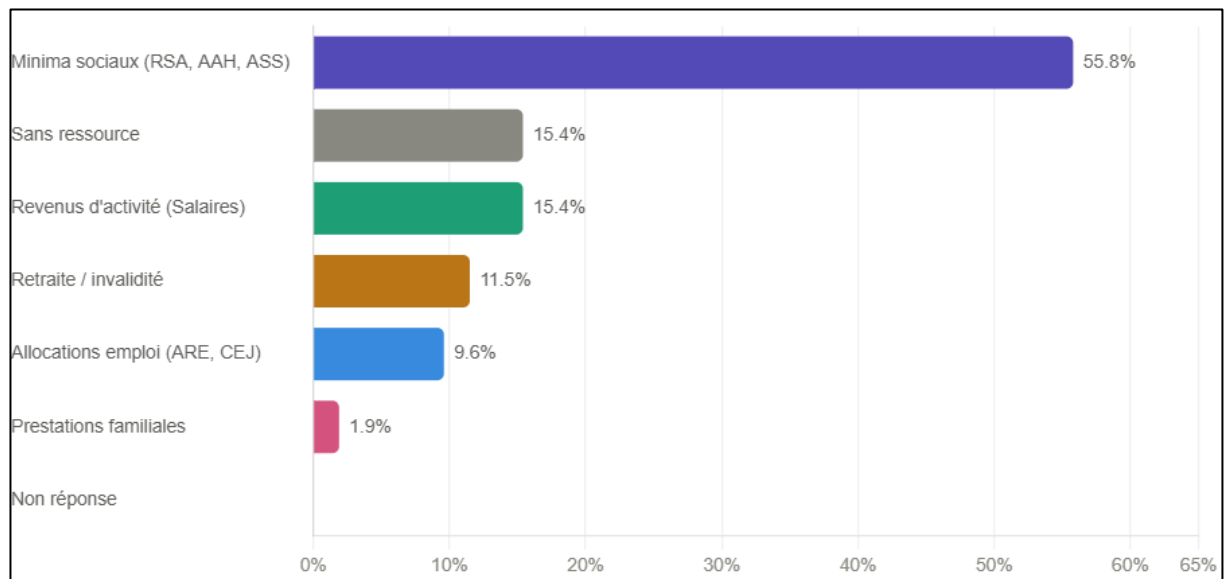
Répartition des personnes ayant un suivi social



Le graphique montre une adhésion ou un besoin quasi total de la part des personnes interrogées :

- 88,50% ont répondu « Oui » : une grande majorité des personnes sans abri ayant répondu à l'enquête ont un accompagnement social et/ou un référent social.
- 9,60% ont répondu « Non » : moins d'une personne sur dix n'a pas d'accompagnement social.
- 1,90% ont un emploi : ils bénéficient d'un accompagnement grâce à une insertion par le travail.

Constat : cette question sur l'accompagnement social des personnes sans hébergement stable révèle qu'une majorité bénéficie ou exprime le besoin d'un suivi social. En effet, 88,50% des personnes interrogées ont confirmé avoir un accompagnement social. À l'inverse, une faible minorité, 9,60 %, déclare ne pas avoir ou ne pas solliciter de suivi. Enfin, une part très marginale, 1,90 %, précise se trouver dans une situation d'autonomie grâce à son emploi, ce qui l'éloigne du besoin d'un suivi social classique.

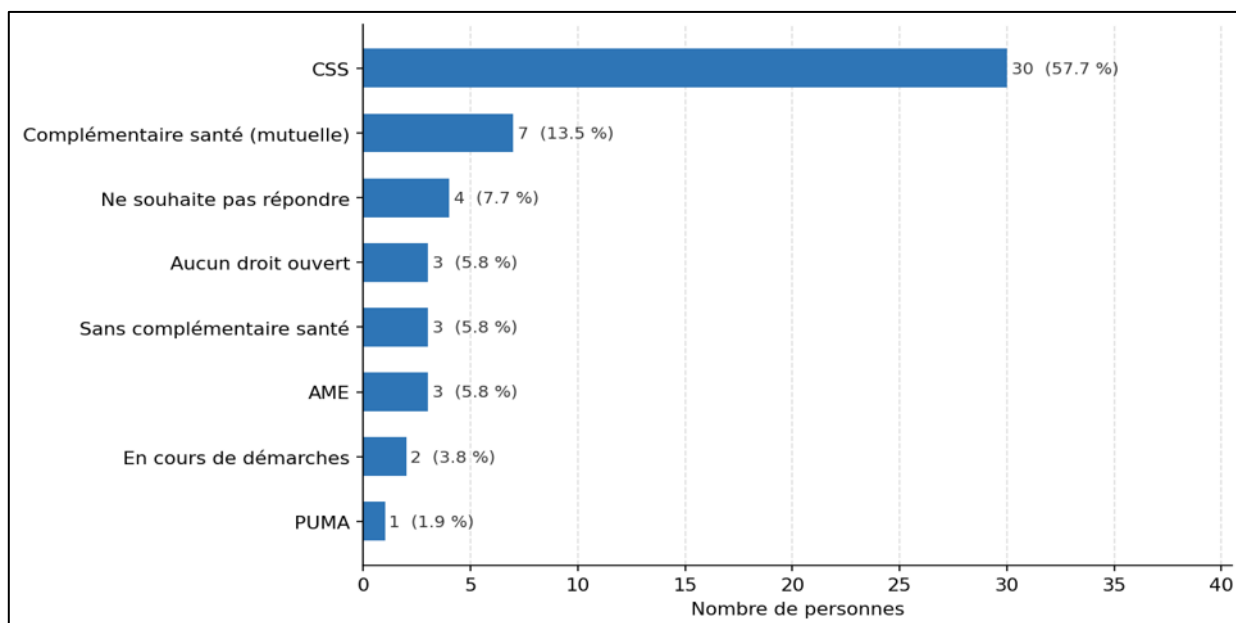
Répartition des ressources financières des personnes interrogées

- Plus de 7 répondants sur 10 n'ont aucun revenu autonome. Ils dépendent de minima sociaux (RSA, AAH, ASS) ou n'ont rien du tout. C'est un indicateur important de vulnérabilité qui dépasse la simple question du logement.
- 40% sont concernés par le RSA. Cela montre que la majorité du public est suivie par un référent RSA ou par France Travail.
- 15% sans aucune ressource. Sans revenu ni allocation, les besoins en accompagnement d'urgence (alimentation, santé, domiciliation) sont prioritaires avant même d'aborder le logement.
- 27% ont un salaire, une retraite ou des allocations liées à l'emploi. Il représente un public plus proche d'une solution de logement (logement privé, logement social).

Constat: nous observons une très grande pauvreté de la majorité des personnes interrogées. Plus de la moitié d'entre elles (55,8%) vivent grâce aux minima sociaux, surtout le RSA, dont les montants sont trop faibles pour accéder à un logement de manière autonome.

De plus, 15,4% des répondants n'ont aucune ressource, ce qui indique souvent des droits bloqués ou des blocages administratifs importants qui demandent une aide urgente. Enfin, moins d'un quart du public dispose de revenus issus de l'activité professionnelle, de la retraite ou de l'assurance chômage ; ces personnes disposent a priori de conditions plus favorables pour accéder à un logement stable, sous réserve d'un accompagnement adapté.

Répartition des personnes selon leur couverture santé

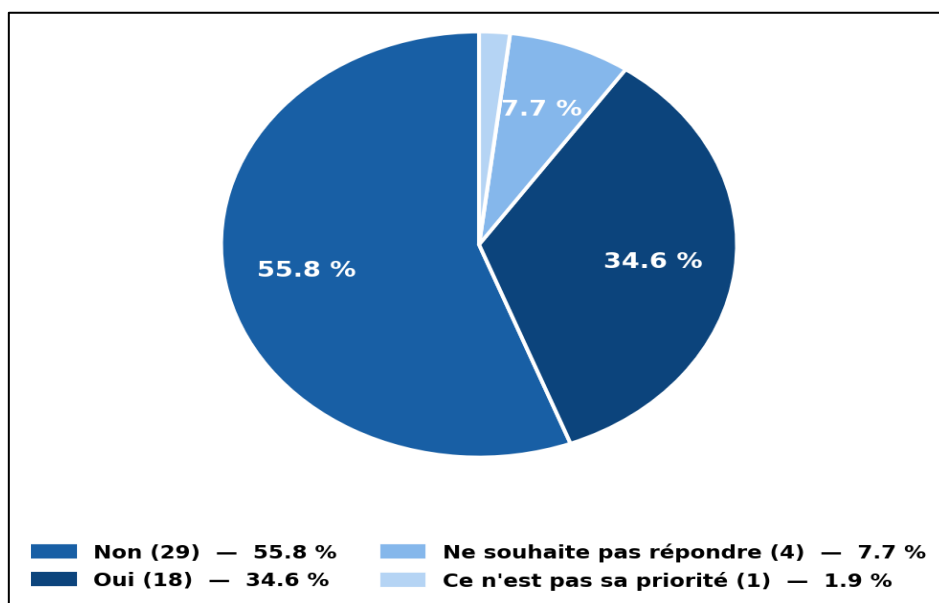


- 57,7 % bénéficient de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire).
- 13,5 % ont une mutuelle.
- 5,8 % n'ont aucun droit ouvert,
- 5,8 % sont sans complémentaire,
- 3,8 % sont en cours de démarches (AME en cours, attente de carte SS).

Constat : plus de 70% des personnes interrogées ont une couverture santé : 57,7% grâce à la CSS et 13,5% grâce à une mutuelle. 3,8% sont en cours de démarches (AME, carte SS), ce qui montre une tendance positive dans l'accès aux droits. Seuls 11,6% restent sans droit ouvert ou sans complémentaire, et pourraient bénéficier d'un accompagnement pour régulariser leur situation.

E. Accès à la Santé

Répartition des réponses selon les difficultés d'accès aux soins

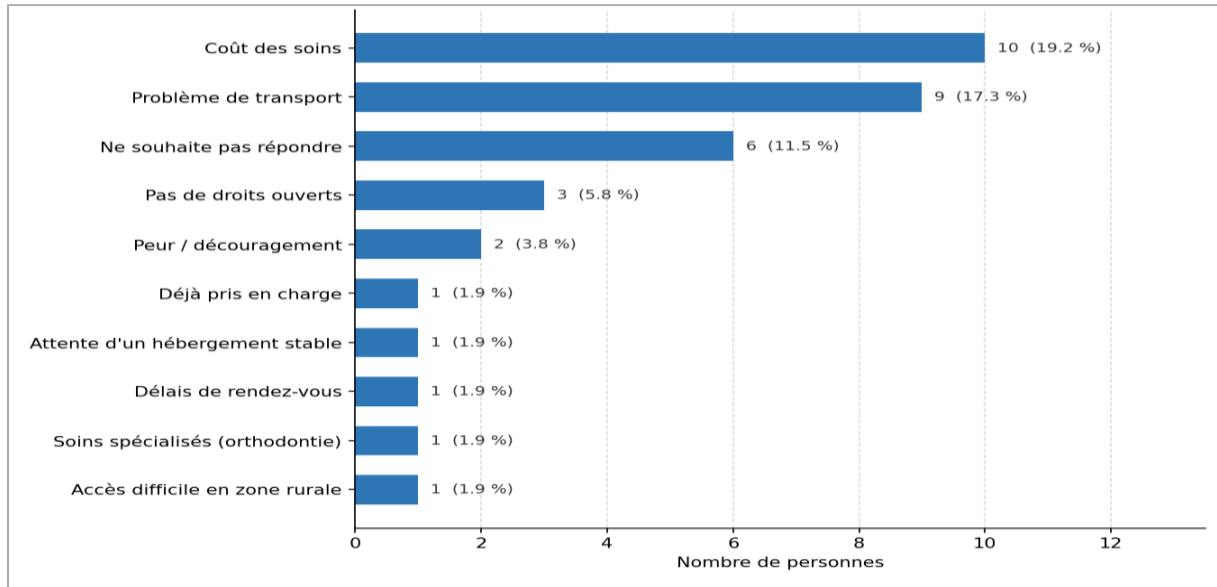


- **34,6 %** des personnes rencontrent des difficultés pour se soigner, soit 1 personne sur 3.
- **55,8 %** déclarent ne pas avoir de difficulté.
- **7,7 %** ne souhaitent pas répondre, ce qui peut cacher des situations de renoncement aux soins non verbalisées.

Constat : ce taux de 34,6% montre les difficultés d'accès aux soins rencontrées par ce public. Ce résultat est cohérent avec les études de la DREES², qui montrent que les personnes en situation de pauvreté ont un risque de renoncement aux soins nettement plus élevé que le reste de la population, en raison d'obstacles financiers, de difficultés d'accès géographique et d'un sentiment de découragement face aux démarches médicales (DREES, 2021).

² Source : DREES, « Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres », 2021

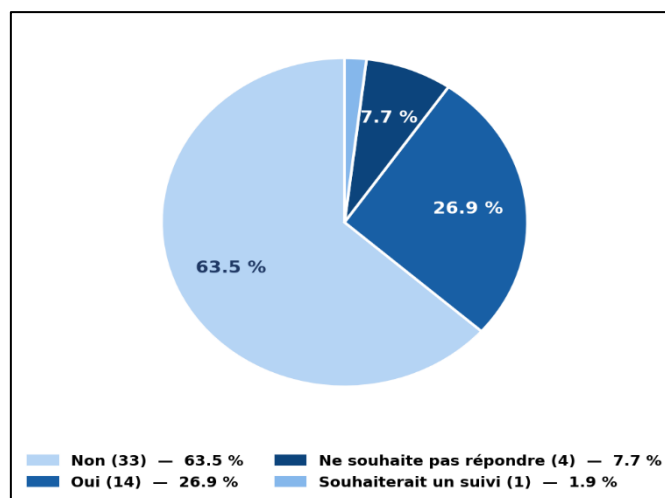
Répartition des freins à l'accès aux soins



- Le problème de transport et le coût des soins sont les deux obstacles les plus fréquemment combinés.
- L'absence de droits ouverts (5,8 % des cas) renforce le renoncement aux soins. Des situations spécifiques émergent : zones rurales sans médecin accessible, délais de rendez-vous trop longs, peur et découragement.

Constat : la combinaison « transport + coût » est caractéristique des territoires semi ruraux et ruraux. Elle touche particulièrement les personnes sans véhicule, dont les déplacements vers des spécialistes ou des hôpitaux nécessitent organisation et ressources que ces personnes n'ont souvent pas.

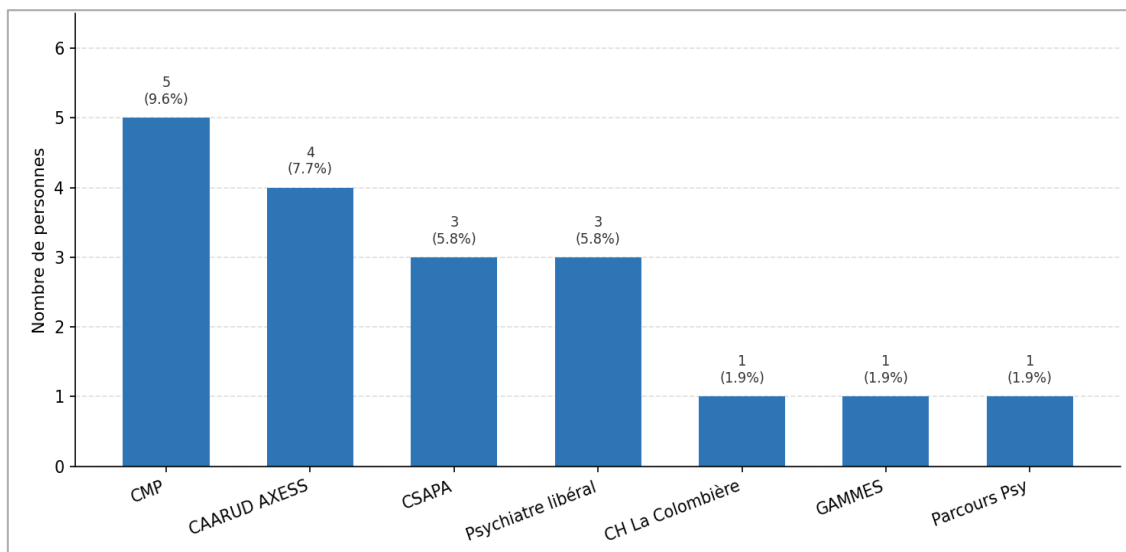
Répartition des personnes selon le suivi en santé mentale et/ou addictologie



- 26,9 % des personnes ont un suivi spécifique pour une maladie mentale ou une addiction, soit plus d'1 personne sur 4.
- 1 personne déclare souhaiter un suivi mais ne pas savoir vers qui se tourner.
- 63,5 % n'ont pas ce type de suivi.

Constat : le taux de 27 % de suivi en santé mentale/addictions souligne la nécessité d'une approche « santé globale » dans l'accompagnement, en articulation avec le secteur psychiatrique et les structures de réduction des risques.

Répartition des personnes selon le dispositif de suivi en santé mentale et/ou addictologie

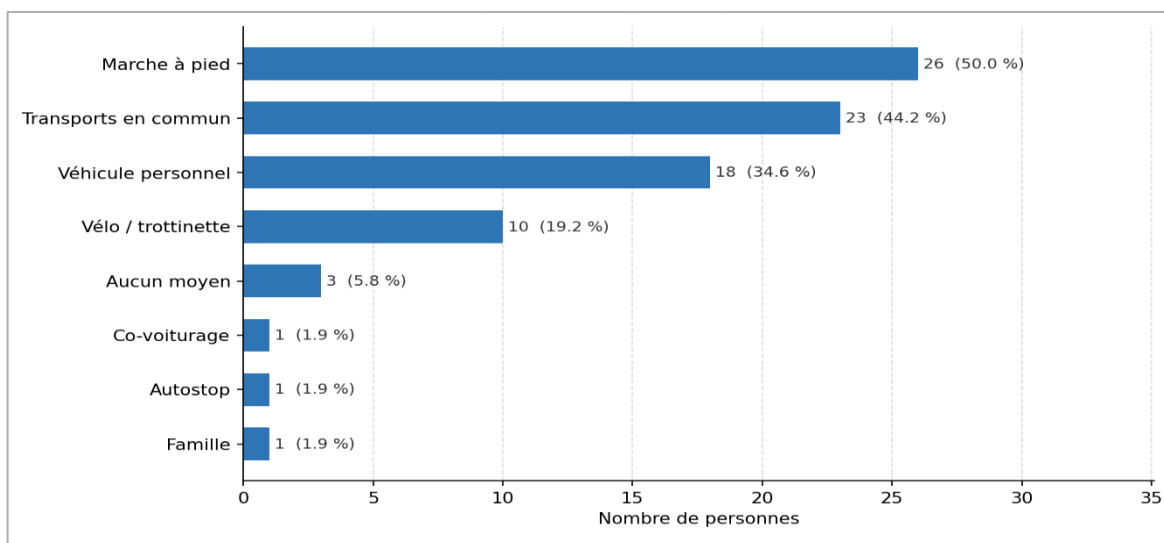


- Les CMP (Centres médico-psychologiques) et le CAARUD AXESS sont les deux principales structures de suivi (35,7 % et 28,6 % chacun).
- Les CSAPA et psychiatres libéraux interviennent également. La diversité des structures témoigne d'une approche multi-partenariale, mais aussi de la fragmentation des parcours.

L'articulation entre CAARUD, CMP et CSAPA est une force du territoire. Renforcer les passerelles entre ces structures permettrait d'améliorer la continuité des parcours de soins en addictologie et en psychiatrie, pour les personnes les plus vulnérables.

F. Mobilité

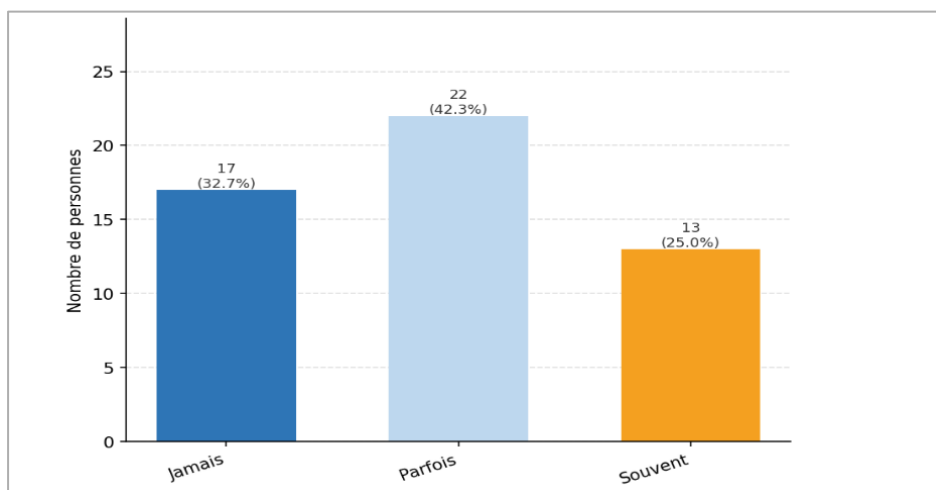
Répartition des modes de déplacement des répondants



- 34,6 % utilisent un véhicule personnel.
- 30,8 % utilisent les transports en commun
- 15,4 % se déplacent uniquement à pied.
- 5,8 % n'ont aucun moyen de déplacement

Un tiers des personnes dépend des transports en commun pour se déplacer. Le territoire du Pays Cœur d'Hérault est relativement bien doté en transport en commun sur l'axe principal Lodève-Clermont l'Hérault-Gignac-Montpellier mais les communes qui ne sont pas sur cet axe sont quant à elles difficilement desservies renforçant les difficultés des personnes à se déplacer.

Répartition selon les difficultés rencontrées pour accéder aux dispositifs



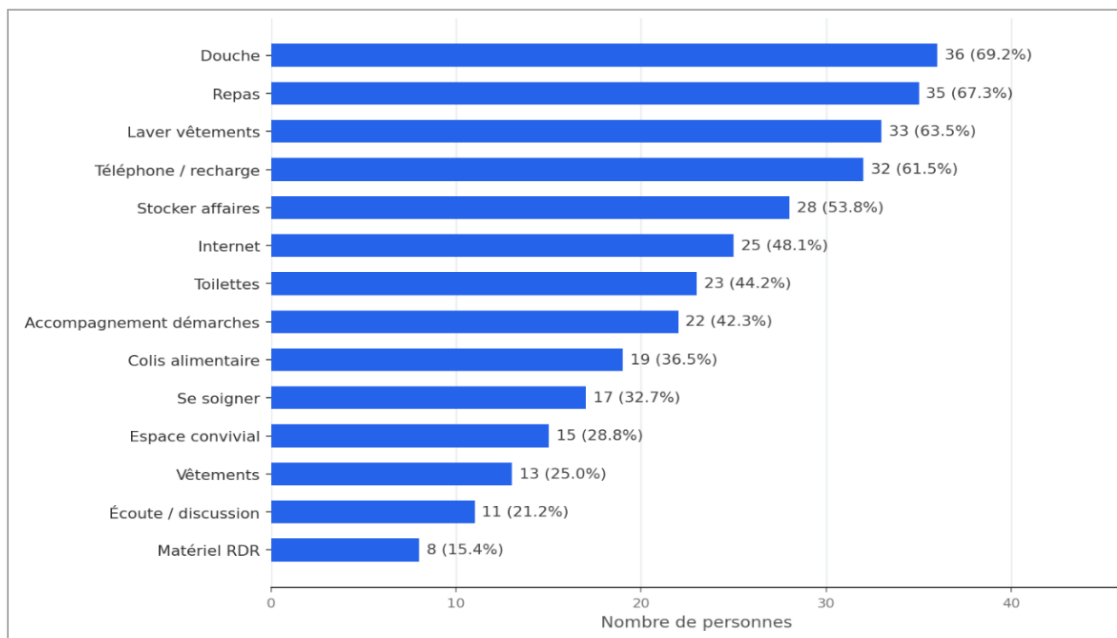
- **32,7 %** des personnes déclarent ne pas être impactées par des difficultés de déplacement.
- **42,3 %** le sont parfois
- **25 %** souvent.

67,3 % des personnes voient leur accès aux services limité par leur précarité mobilité.

Constat : Deux tiers des personnes sans hébergement stable rencontrent des difficultés dans leur accès aux soins, à l'hygiène et aux rendez-vous sociaux rendu difficile par la précarité mobilité. La mobilité est un problème important : c'est un facteur d'exclusion sur le Pays Cœur d'Hérault

G. Accès aux services de proximité

Répartition des personnes selon les services accessibles sans difficulté



Les services les plus accessibles sont :

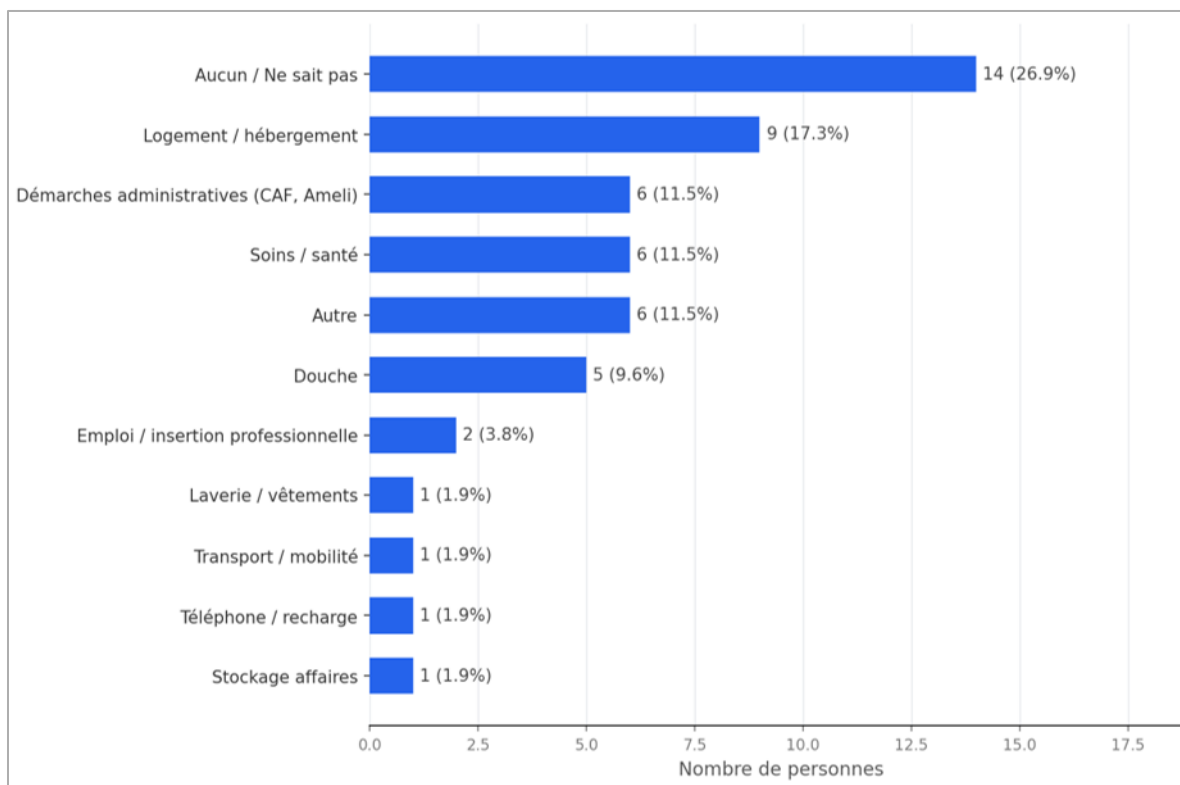
- l'accès à l'hygiène,
- l'aide alimentaire,
- Pouvoir recharger son téléphone
- L'accompagnement dans les démarches sociales.

Les associations couvrent bien ces besoins de base.

Au contraire, le stockage des affaires personnelles et l'accès aux soins restent moins accessibles, ce qui confirme les résultats observés précédemment.

Le territoire dispose d'une bonne couverture pour l'alimentation et l'accompagnement administratif. Les principaux manques concernent la mobilité, le logement.

Répartition des personnes selon les services difficiles ou inaccessibles



Parmi les services jugés difficiles ou inaccessibles :

- **26,9%** des répondants déclarent n'en rencontrer aucun ou ne pas savoir répondre.
- **17,3%** déclarent que le logement/hébergement reste un accès difficile.
- **11,5 %** déclarent des difficultés dans les démarches administratives (CAF, Ameli),
- **11,5 %** déclarent rencontrer des difficultés dans l'accès aux soins/santé.
- **10 %** déclarent rencontrer des difficultés pour accéder à des douches.

Constat : ces résultats confirment que le logement et les démarches administratives restent les principaux points de blocage pour ce public, renforçant les constats déjà établis sur la précarité économique et l'accès aux droits.

III. Synthèse générale et préconisations

A. Points forts du territoire

- **Un accompagnement social bien ancré sur le territoire** : 88,5 % des répondants bénéficient déjà d'un suivi ou d'un référent social.
- **Un accès à la domiciliation** : 63,5 % des répondants disposent d'une solution de domiciliation postale portée majoritairement (74 %) par les CCAS ou CIAS locaux.
- **Une couverture des besoins de base** : bonne accessibilité générale à l'hygiène (même si peu adapté par l'absence d'un réel accueil de jour mobile), à l'aide alimentaire et aux démarches administratives initiales grâce au tissu associatif.

B. Constats et facteurs de vulnérabilité

- **Un non-recours important et un épuisement face au 115** : 82,7 % des répondants n'appellent pas le 115. Parmi ceux qui l'ont fait, 50 % ont abandonné les démarches en raison de solutions inadaptées (éloignement géographique des places centralisées à Montpellier, peu de places avec animaux, etc.).
- **Une « précarité mobilité »** : 67,3 % des personnes déclarent que les difficultés de déplacement limitent leur accès aux services, et la marche à pied reste le premier moyen de déplacement (50 %).
- **La précarité administrative et financière** : 15,4 % des répondants n'ont aucune adresse postale et 15,4 % vivent sans aucune ressource financière.
- **Une précarité féminine et invisible plus élevée que la moyenne nationale³** : Les femmes représentent 55,8 % de l'échantillon (contre ~38 % au niveau national), souvent mères avec enfants, recourant à des hébergements précaires chez des tiers (35 %) ou dans des habitats de fortune (caravanes, camions : 20 %).

C. Préconisations

Axe 1 : Mieux connaître pour mieux agir (identifier le non-recours au 115) — travail en cours

Ce travail de recensement du non-recours au 115 s'inscrit dans la mission Observation sociale du SIAO 34, déjà engagée sur le territoire, et vient nourrir les données mobilisées dans le cadre du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées). En s'appuyant sur l'existant plutôt qu'en créant un outil supplémentaire, cette démarche vise à objectiver les besoins réels du territoire pour mieux orienter les arbitrages du plan départemental.

Axe 2 : Adapter l'offre de logement et d'hébergement aux réalités rurales

- Développer une offre de logement/hébergement de proximité, sur le territoire. Les personnes s'ancrent durablement en Cœur d'Hérault (59,6 % >6 mois) mais les places d'hébergement sont centralisées à Montpellier. L'objectif est de réduire ce

³ Source : INSEE/Ined, enquête Sans-domicile 2012 - une nouvelle édition est en cours, résultats attendus fin 2026.

décalage géographique en renforçant des places d'hébergement d'urgence/d'insertion *sur* le territoire (Gignac, Clermont-l'Hérault, Lodève), plutôt que de renvoyer vers la métropole montpelliéraine.

- Assouplir les critères d'accueil des dispositifs existants (accueil des animaux, des familles nombreuses et monoparentales) pour limiter les refus et les abandons de démarches, déjà constatés.
- Sécuriser les situations d'habitats précaires déjà installées (20% en caravane, tente ou véhicule aménagé) par des aires ou terrains dédiés offrant un accès à minima à l'eau et à l'électricité.
- Prioriser l'implantation des futures places d'hébergement à proximité des axes de transport en commun existants ou des solutions déjà recensées (covoiturage, transport à la demande, navettes associatives, cf. Axe 3), plutôt que sur des sites isolés.

Axe 3 : Mieux faire connaître et coordonner les solutions de mobilité existantes

- Sans en assurer la coordination, la mission Veille sociale du SIAO peut appuyer des projets partenariaux liés à la mobilité, en objectivant les besoins à partir de constats chiffrés. À titre d'exemple, le SIAO peut soutenir la rencontre du STS de Gignac avec le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Gignac.
- Recenser et faire connaître les autres solutions de mobilité existantes dans les petits villages (covoiturage local, transport à la demande, navettes associatives).

Axe 4 : Coordonner l'accès aux soins

- Développer des équipes mobiles mixtes (travailleur social + infirmier/psychologue) pour aller vers les squats, campements et camions installés de longue durée (plus de 6 mois pour 59,6 % des répondants).
- Formaliser les passerelles déjà à l'œuvre entre CAARUD AXESS, CSAPA Addictions France, CMP et psychiatres libéraux, qui suivent aujourd'hui 26,9 % des répondants de manière fragmentée entre plusieurs structures, en renforçant leur articulation pour une santé globale.

Axe 5 : Renforcer et adapter l'accompagnement social

- Développer un accompagnement « hors les murs », au plus près des lieux de vie (squats, campements, camions installés depuis plus de 6 mois), pour répondre à la précarité mobilité qui limite l'accès aux rendez-vous pour deux tiers des répondants (67,3 %).
- Repérer activement les personnes sans accompagnement (9,6 % des répondants), via les CCAS et les mission d'aller vers, afin de les raccrocher à un suivi social.

Axe 6 : Repérer et accompagner spécifiquement les femmes en situation de précarité

- Adapter les dispositifs "d'aller vers" pour repérer les formes cachées de précarité féminine. Les maraudes et le repérage de rue restent peu efficaces pour ce public, majoritairement hébergé chez des tiers ou en habitat de fortune. Développer des modes de repérage (réseaux CCAS, associations d'aide alimentaire, écoles) mieux à même de capter ces situations invisibles.
- Suivre ce taux dans le temps, lors des prochaines enquêtes du SIAO 34 (Axe 1), pour voir si cet écart se confirme et adapter les réponses si besoin.

IV. Conclusion

Cette enquête montre que la vie sur un territoire semi-rural et rural impacte fortement la précarité en cumulant plusieurs difficultés, chacune appelant une réponse ciblée.

Le logement reste le problème le plus complexe : l'offre est insuffisante et 15 % des personnes n'ont pas d'adresse administrative pour faire valoir leurs droits, ce qui justifie de renforcer en priorité l'offre de logement et d'hébergement (Axe 2) et de développer une meilleure connaissance des situations de non-recours (Axe 1).

À cela s'ajoute un isolement important lié aux transports, puisque 67 % des personnes rencontrent des difficultés à se déplacer et 84 % n'ont pas de titre de transport. Un frein que l'Axe 3 propose de lever par des réponses de mobilité solidaire et un travail de proximité avec les acteurs locaux.

Cette situation renforce une grande pauvreté (20 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté dans le Clermontais, 25 % dans le Lodévois-Larzac et 15 % dans la vallée de l'Hérault⁴) et plusieurs lieux de vie manquent d'équipements de base, ce qui appelle à renforcer les dispositifs « d'aller vers », notamment sous forme d'accueils de jour mobiles et d'équipes mobiles santé (Axe 4), ainsi qu'un accompagnement social au plus près des lieux de vie (Axe 5).

Parmi les répondants de l'enquête, les femmes sont particulièrement concernées (56 %), souvent des mères isolées. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale, où les femmes représentent environ 38 % des personnes sans domicile.⁵ Leur précarité reste néanmoins souvent invisible : elles ont davantage recours à des solutions cachées (hébergement chez des tiers, squats, voitures) plutôt qu'à la rue, ce qui nécessite un accompagnement spécifique et adapté (Axe 6).

⁴ Source : INSEE, Fichier Localisé Social et Fiscal FILOSOFI 2023

⁵ Source : INSEE/Ined, enquête Sans-domicile 2012 — une nouvelle édition est en cours, résultats attendus fin 2026.